



Affiché le 16/04/2025

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **OBJET : Taux Cotisation Foncière des Entreprises 2025**

#### **Délibération n° 25 04 09**

*L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quatorze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents :*** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés :*** Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza

*Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton a été nommée secrétaire de séance*

#### **Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE**

**Vu** le Code Général des Impôts,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°25 03 05 du 04 mars 2025, le conseil communautaire a procédé au débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025,

**Considérant** que les recettes fiscales dont la Communauté de Communes doit voter le taux sont la taxe foncière bâtie additionnelle, la taxe foncière non bâtie additionnelle, la taxe d'habitation additionnelle et la Cotisation Foncière des entreprises,

**Considérant** la hausse des coûts des prestations ainsi que le plan pluriannuel d'investissements sur la période 2025-2029,

**Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

**-Décide** de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 29,49 % pour l'année 2025.

**- Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Nombre de conseillers en exercice : 28*

*Nombre de présents : 25*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstention : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
M-T BARRIOS BRETON**

**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**